



DEPARTEMENT DU  
DOUBS  
COMMUNE DE LONGEVILLE-SUR-DOUBS

6.4

Plan

Local

d'Urbanisme

DOSSIER D'ARRET

**SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

Prescription de l'élaboration du PLU par délibérations du Conseil municipal des : .....20 juin 2014  
et 10 décembre 2014  
Arrêt du PLU par délibération du Conseil municipal du : .....05 avril 2018  
Enquête publique réalisée : .....  
Approbation du PLU par délibération du Conseil municipal du : .....



**Cabinet RUEZ & Associés**  
SARL de Géomètre-Expert  
19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD  
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99  
cabinet.ruez@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

CONSEILLER VALORISER GARANTIR  
GÉOMÈTRE-EXPERT

14042 - Avril 2018

**NOTE :**

La collecte des ordures ménagères, de type porte à porte, est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard Agglomération. Le traitement des déchets est également effectué par le Pays de Montbéliard Agglomération.

La Commune de Longeville-sur-Doubs dispose d'un point R « Récupération » situé à l'extrême est du village et la déchèterie intercommunale la plus proche est présente sur le territoire communal de Colombier-Fontaine.

*Carte de localisation du point de récupération des déchets recyclables sur la Commune de Longeville-sur-Doubs*

Echelle : 1 / 10 000

